

Prime naissance

MONTANT:

10% du Plafond Mensuel de la
Sécurité
Sociale

(PMSS = 3925€ au 1^{er} janvier 2025,
ce plafond est revalorisé chaque
année)

**SOIT UNE PRIME DE
392,5€.**

Doublement de l'indemnité en cas
de naissances multiples.

COMMENT PERCEVOIR LA PRIME :

Envoyez à votre mutuelle :

- Un acte de naissance original
- Une attestation de la sécurité sociale où figure le nom de l'enfant



Rejoins-nous sur nos réseaux :

Site internet



Facebook



Instagram

